



SAINTE-AGNÈS

"Le village du littoral le plus haut d'Europe"

Notre magazine
municipal

AMÉLIORATION ET PRÉVENTION

| PAGE 4 |

BRETELLE DE L'AUTOROUTE

| PAGE 6 |

ÉVÉNEMENTS DE FIN D'ANNÉE

| PAGE 8 |

Photo prise depuis le donjon du château de Sainte-Agnès.



“ Avec le même dynamisme nous poursuivons notre feuille de route.”

Dans une société en proie aux fractures de tout ordre, il est plus que nécessaire, pour ne pas dire vital, d'œuvrer au rassemblement du plus grand nombre pour dire ensemble notre amour de la paix, notre envie de bonheur et notre désir de contribuer à l'épanouissement de chacune et chacun. C'est pour cela qu'en 2025 avec le même dynamisme et avec la même motivation nous poursuivrons à vos côtés notre feuille de route.

Une fois de plus nous relèverons de nombreux défis pour l'avenir de Sainte-Agnès ;

Une fois de plus, cette nouvelle année sera ponctuée de multiples opportunités qu'il nous faudra saisir dans l'intérêt de notre commune ;

Une fois de plus, l'équipe municipale sera plus que jamais investie à la tâche, mobilisée pour vous servir, afin de faciliter et améliorer votre quotidien.

Néanmoins une onde de choc économique est ressentie dans tout le monde et à notre échelle nous n'y échappons pas. La tension sur l'énergie, sur les denrées alimentaires, l'inflation et autres spéculations entraînent une sobriété obligatoire. La transition énergétique est devenue une évidence.

Le dérèglement climatique : sécheresse estivale, gelées répétées, pluies, peut-être plus rares mais plus denses, nous obligent à penser autrement et rapidement. La sobriété n'est pas synonyme de pénurie, de repli ou de déclin. Nous devons revoir et prévoir nos différentes gestions en profondeur et ne garder que le « bon sens » autour de nous et tout ceci dans le « bien vivre ensemble ».

La gestion de l'énergie : en développant les sources d'énergie renouvelable, en les rendant complémentaires entre elles, tout en préservant l'avenir (comme la filière bois), en bannissant nos chauffages à énergies fossiles, en ne gardant

la consommation d'énergie que pour l'essentiel, l'indispensable.

La gestion de la ressource en eau : même si nos nappes phréatiques sont encore présentes, le débit diminue. Gérons et stockons nos eaux de pluie pour nos jardins et évitons des plantations trop gourmandes en eau.

La gestion de nos eaux pluviales : en les infiltrant, là, directement sur chacune de nos parcelles, réemployons l'eau de ruissellement. Dissociions le plus possible nos eaux usées de nos eaux claires (sources ou eaux pluviales issues de nos toits) ; les stations d'épuration du territoire débordent trop en temps de pluie. La gestion de nos déchets nous coûte de plus en plus chère, réduisons-les, triions-les, mais ne les mettons surtout pas dans la nature. La gestion de nos déplacements : utilisons de plus en plus des véhicules à énergie propre, créons et utilisons le télétravail, le co-voiturage, etc... Privilégions les circuits courts, les produits de plus en plus fabriqués en France, la 2^{ème} main, le réemploi, le reconditionnement, la réparation. Privilégions les achats permettant de réduire nos dépenses futures de tous les jours.

Merci à toutes nos forces vives agnésoises : nos associations, nos commerçants et artisans, qui sont toujours là pour vous distraire, vous aider, vous servir. Merci à eux par leur présence. Merci à tous nos agents de l'école Charles Imbert pour leur implication dans l'accueil des enfants, de plus en plus nombreux.

Merci à nos agents de Mairie en charge du quotidien des Agnésois.

Merci à notre service technique, toujours sur tous les fronts.

SOMMAIRE

| PAGES 2 ET 3 |
ÉDITO

| PAGES 4 À 7 |
AMÉLIORATION ET
PRÉVENTION

| PAGES 8 À 10 |
ÉVÉNEMENTS

| PAGE 11 |
INFOS PRATIQUES

| PAGE 12 |
ARTISANAT
VŒUX DU MAIRE

La fin de l'année 2024 a été agitée de soubresauts profonds de la société française où l'on a vu affleurer au grand jour les frustrations et les craintes d'une grande partie de nos concitoyens. À ces angoisses collectives se mêlent celles de la vie quotidienne où les difficultés familiales ou professionnelles troublent profondément la vie de beaucoup. Mais la vie est aussi faite de moments dynamiques, où tout ce qui semblait bloqué se libère, où des fenêtres s'ouvrent et des projets se construisent, où les bonheurs privés compensent les échecs publics. Ces temps positifs alternent avec les temps négatifs et souvent pour chacun et chacune d'entre nous.

Je vous souhaite donc de pouvoir saisir toutes les opportunités qui se présentent pour que votre vie s'éclaire davantage et que comme le soulignait Jean d'Ormesson « ce qui éclaire l'existence c'est l'espérance ». Je forme donc le vœu que nous continuions ensemble à dessiner un village qui nous rassemble et nous ressemble que 2025 soit pour vous tous une année pleine de réussite et une année à la hauteur de vos attentes.

Fidèlement !


Albert FILIPPI
Maire
1^{er} Vice-président de la C.A.R.F



AMÉLIORATION ET PRÉVENTION

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION

De quoi s'agit-il ?

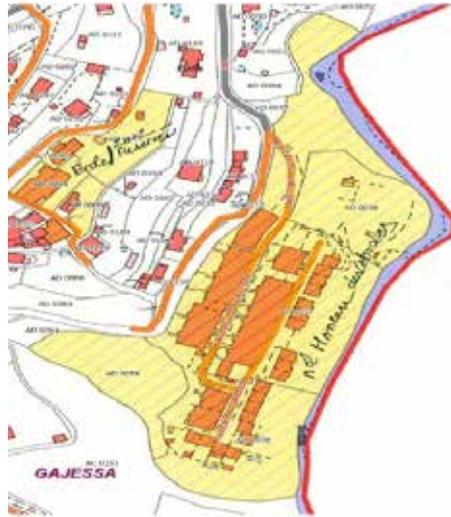
Les zones d'accélération sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, tels que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz et la géothermie. Elles ont été créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 pour favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

La commune de Sainte-Agnès propose des zones d'accélération des énergies renouvelables dans divers secteurs de la commune désignés ci-après.

Si vous êtes intéressés par l'implantation de telles installations, vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie au **04 93 35 84 58**.



NOUVEL HAMEAU ET QUARTIER DES CABROLLES



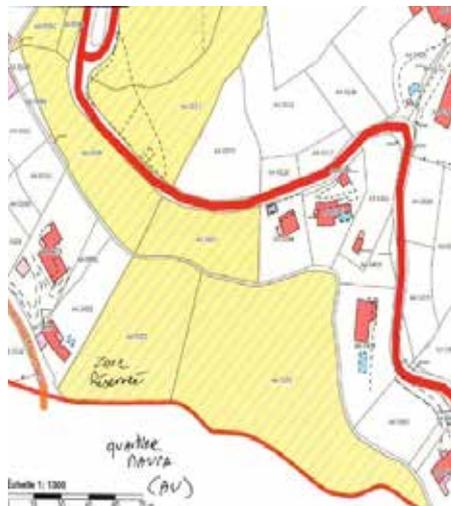
CABROLLES «CALCETTO»



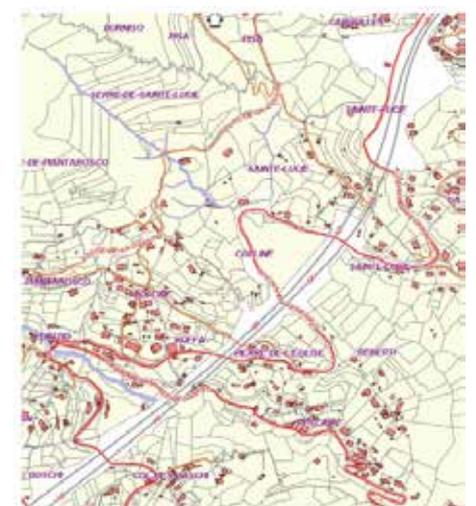
QUARTIER DES CASTAGNINS



QUARTIER MAURA



ZONE AUTOROUTIÈRE « VINCI-ESCOTA »



DICRIM

(Document d'Information auprès des Citoyens sur les Risques naturels et technologiques Majeurs)

Le DICRIM est un document d'information auprès des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels nous sommes soumis dans certaines zones de notre territoire et sur les mesures de sauvegarde à prendre, qui nous concernent. C'est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle doit nous permettre de connaître les dangers auxquels nous sommes exposés, les dommages prévisibles, les mesures préventives que nous devons prendre pour réduire notre vulnérabilité ainsi que les moyens de

protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

C'est une condition essentielle pour surmonter le sentiment d'insécurité et pour acquérir un comportement responsable face au risque. L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde

prévues pour limiter leurs effets. Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet, ainsi que dans ce document d'information communal sur les risques majeurs établi par le maire. Il nous indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Le document ci-contre vous indique les bons comportements à adopter en cas de pluie et d'inondation. Un opuscule plus élaboré, reprenant l'ensemble des risques naturels ou technologiques, est consultable en mairie ou sur le site <https://www.sainteagnes.fr/>

Vous pouvez vous rapprocher de ce dernier pour en prendre connaissance ou téléphoner en mairie au **04 92 35 84 58** afin d'obtenir toutes informations sur ces sujets.

PLUIE-INONDATION
LES 8 BONS COMPORTEMENTS
en cas de pluies méditerranéennes intenses

JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels

JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS

JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES
de mes voisins et des personnes vulnérables

JE MÉLOIGNE DES COURS D'EAU
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts

JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre

JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture

JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ
Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation

SAIP
www.interieur.gouv.fr

AMÉLIORATION ET PRÉVENTION

LA BRETELLE D'AUTOROUTE

Dans les coulisses d'un chantier d'envergure : l'agrandissement de la bretelle d'entrée de l'autoroute A8 à Menton (sens Italie-France).

Pour agrandir cette portion construite dans les années 1960, il a fallu créer une extension sur le viaduc.

À la date de parution du présent magazine cette bretelle sera théoriquement en service.



LE FORT DE LA LIGNE MAGINOT

Dans le cadre de la présentation aux visiteurs du fort de la ligne Maginot de Sainte-Agnès, il est envisagé de compléter ses équipements militaires.

Pour ce faire, le maire a rencontré le Lieutenant-Colonel **Philippe ROUDIER**, conservateur du Musée de l'Artillerie de Draguignan afin d'obtenir, par convention, la mise à disposition à titre de prêt, de différents armements et équipements faisant défaut

au fort.

Une visite du fort de Sainte-Agnès devrait être réalisée par cet Officier pour déterminer les éventuelles mises à disposition.

Nous espérons que très prochainement nous pourrions redécouvrir notre fort qui grâce à un guide de qualité, ne cesse de voir s'accroître le nombre de visiteurs.



L'ADRESSAGE DES RUES

SAINTE-AGNÈS

ZOOM SUR L'ADRESSAGE

Dans une démarche d'amélioration des services aux citoyens de Sainte-Agnès, nous avons lancé une action de dénomination des voies et de numérotation des locaux, appelée « adressage ».

QU'EST-CE QUE L'ADRESSAGE ?
L'adressage vise à obtenir des adresses normées sur la commune. Une adresse normée est une adresse :

- Unique à l'échelle de la commune.
- Univoque, distinctivement différenciable.
- Facile à localiser par GPS.
- Identifiée physiquement par une signalétique.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

- les services postaux
- les interventions des services d'urgence
- le déploiement de la fibre
- les commodités de passage
- l'optimisation des services
- le repérage des GPS

QUAND ET COMMENT CONNAITRE SON ADRESSE ?

- L'étude est en cours avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé.
- Dès que les adresses seront définies chaque riverain recevra par courrier une attestation précisant son adresse et les démarches à faire.

Rapport de la loi ADS
L'article 109 de la Loi 2015 reconnaît officiellement la compétence de la commune en matière d'adressage. Ce code municipal est en phase des consultations des riverains et sera adopté et de sa numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

SAINTE-AGNÈS
Le village à l'honneur à tout moment.

Infos et suivi de l'adressage sur ma commune : www.sainteagnes.fr

Les services de l'État nous ont rappelé les dispositions de la loi du 21 février 2022 qui impose des changements significatifs en matière d'adressage des rues, impactant toutes communes françaises, dont bien évidemment Sainte-Agnès.

Le bureau d'études Ligne & sens est actuellement en train de sillonner la commune afin de repérer les habitations et les voies de circulation nécessitant un nouveau numéro, voire un changement de nom.

Bien évidemment, avant toute opération, l'information des habitants sera effectuée par courrier qui sera adressé individuellement par le bureau d'études afin de ne prendre personne au dépourvu.

Cet adressage est essentiel et très important. Le document synthétique ci-contre vous en indique les enjeux.





De gauche à droite : Michel SALVAGE, Hervé DELLERBA, Erowa KRAMO, Albert FILIPPI

BLESSÉ DE GUERRE

Comme chaque année des blessés de guerre sont accueillis par les associations patriotiques du Mentonnais. Différentes activités leurs sont offertes telles que promenade en mer, visite de village, etc.... Cette année la commune de Sainte-Agnès a eu l'honneur de recevoir, en présence du Maire **Albert FILIPPI**, **Hervé DELLERBA** Conseiller municipal, Président de l'Union Locale des Anciens Combattants (ULAC), **Michel SALVAGE** Président de la

section 1 de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire et l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR), le Maréchal des logis **Erowa KRAMO**, blessé par explosif au Mali. Ce fut une émouvante rencontre pour les personnes présentes car ce militaire d'active à un palmarès impressionnant tant au niveau de ses titres de guerre que ses décorations ou ses interventions sur le terrain.

ASSOCIATION DES MARMOTTES

Si les marmottes sont connues pour creuser des galeries ramifiées, notre association des Marmottes aux Cabrolles est connue pour son hyper activité « en plein air ». C'est ainsi qu'au cours de ce dernier trimestre, au-delà des diverses activités, Halloween et l'arrivée du Père Noël ont émerveillé petits et grands de ce hameau. Bravo à la Présidente de l'association et ses bénévoles pour la qualité de toutes les animations qui sont réalisées.



ÉVÈNEMENTS

11 NOVEMBRE



Cérémonie du 11 novembre à Sainte-Agnès en présence des autorités civiles et militaires et des enfants de l'école Charles IMBERT.



LOTO EVSA

Journée du samedi 7 décembre remarquable organisée par l'association E Viva San Agne. Au menu, Loto suivi d'un Karaoke/Bal qui ont enchanté l'ensemble des participants.

Bravo aux organisateurs.

ÉVÈNEMENTS



NOËL DES AINÉS



C'est le 14 décembre 2024 que s'est déroulé le Noël des aînés de la commune de Sainte-Agnès. Au programme chants de Noël par les enfants de l'école Charles Imbert, spectacle de théâtre-musique « Morceaux de vie » présenté par les comédiens de « Jazz en vogue » et « les fous du château ».

Un goûter venait clôturer cette après-midi festive au cours duquel le traditionnel colis de Noël était remis à chaque participant.

Bravo aux membres du C.C.A.S pour l'organisation de cette manifestation.

ÉQUIPE PAROISSIALE

C'est à l'issue de la fête de la Saint-Michel qu'**Albert FILIPPI** a souhaité rendre hommage à **Sylviane TOSAN**, catéchèse depuis 42 ans qui avait la responsabilité depuis de nombreuses années de l'équipe paroissiale et de la communauté chrétienne agnésoise. Cette dernière a passé le flambeau à **Laurence DENIS**, Cheffe de Chœur de la Chorale Notre-Dame-des-Neiges.

Les responsabilités qui incomberont à Laurence Denis, ne s'arrêteront pas à l'enseignement de la religion, car elle organisera en parallèle les temps forts de la vie chrétienne, du baptême jusqu'aux funérailles en passant par les mariages et autres célébrations de fêtes religieuses.

Un véritable engagement qui sera sans conteste réalisé à la perfection par Laurence DENIS.



De gauche à droite : Sylviane TOSAN, Albert FILIPPI, Laurence DENIS

NOUVEL AGENT

Venu compléter le pool des agents techniques après le départ vers d'autres horizons de l'un d'eux, **Frédéric GUIEU** qui demeure au village de Sainte-Agnès, a pris ses fonctions dans notre administration, par voie de mutation, en octobre 2024.

Initialement fonctionnaire titulaire à la mairie de Menton depuis 2012, ce natif du Mentonnais est Agnésois depuis 2014. Investi pleinement dans le monde associatif à travers l'association EVSA, doté de réelles qualités professionnelles, c'est sans hésiter que le Maire et les élus l'ont sélectionné pour faire partie des effectifs municipaux.

Bienvenue à Frédéric GUIEU !



INFOS PRATIQUES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

■ Du lundi au jeudi : 8h30-13h

Le vendredi : 8h30-12h30

Fermé au public les après-midis sauf si documents à remettre et rendez-vous prévus à l'avance.

Tél : 04 93 35 84 58 - **Fax** : 04 92 10 35 14

Email : accueil.mairie@sainteagnes.fr

Site web : www.sainteagnes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 20.

MÉDECIN - INFIRMIÈRE

Docteur Paolo DE FEO (permanence assurée le samedi matin au village à partir de 10h).

Cabinet d'infirmiers - Roxane CHAPELON, Sonia ZAZZERA et Élodie ROSATI : 07 62 60 43 60

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F) vous propose de composer un numéro indigo unique au tarif d'un appel local 0800 080 350.

Déchetterie Menton : 04 93 41 51 96

DÉBROUSSAILLEMENT

Il est rappelé l'obligation qui est faite de procéder au débroussaillage des terrains. Vous pouvez amener vos végétaux à la déchetterie de Menton qui se chargera de les détruire.

FORT DE LA LIGNE MAGINOT

■ De février à septembre : Ouvert du mercredi au dimanche avec visites à 10h15, 14h15 et 16h. Fermé les lundis et mardis.

■ De octobre à janvier : Ouvert les samedis et dimanches avec visites à 10h15, 14h15 et 16h. Fermé du lundi au vendredi inclus.

Pour les groupes, les visites s'effectuent sur réservation.

Adultes : 7 €

Enfants de 4 à 14 ans : 5 €

Groupes (minimum 20 personnes) : 5 €/pers.

Visite privée (minimum 20 personnes) : 100 €

Renseignements : 04 93 35 84 58 ou 06 13 73 81 17

Email : guide.fort.06500@gmail.com

DIVERS

Gendarmerie Nationale Menton : 04 93 35 72 35

Police Nationale Menton : 04 93 28 66 00

Pompiers Menton : 04 93 37 74 10

ERDF : 0810 333 106

GRDF : 0800 473 333

ORFEO (Veolia eau) : 096 932 23 24 (n° payant)

Météo Alpes-Maritimes : 0899 710 206 (n° payant)

Violences conjugales : 3919



PERMANENCE C.C.A.S

Une permanence du C.C.A.S est assurée en mairie par **Marie-Claire HUGON** sur rendez-vous au **04 93 35 84 58**.



NOUVEL ATELIER D'ARTISANAT

C'est rue des Sarrasins au village qu'**Aurélia SOMAZZI** a ouvert son atelier public d'artisanat d'art. Cette passionnée travaille principalement la résine époxy mais aussi d'autres matériaux afin de réaliser des bijoux, tableaux, mobiliers, etc... qui resteront des pièces uniques. N'hésitez pas à visiter cet atelier qui vaut le détour.

**40 bis rue de sarrasins
06500 Sainte-Agnès
Tél : 06 73 37 88 11**



UN ARTISAN AGNÉSOIS AUX MAINS D'OR !

Certains l'ignorent mais Sainte-Agnès a le privilège de posséder sur son territoire un artisan de qualité. Il s'agit de **Christian NOWAK**.

Après avoir commencé dans les années 80 comme tailleur de pierres, ce prestigieux métier n'offrait hélas que peu de débouchés. Circonstances aidant, Christian NOWAK a eu l'opportunité d'accompagner un restaurateur de fresques auprès duquel il va se former et se spécialiser dans les enduits de chaux.

Installé sur la commune fin 1980, il se mit à travailler pour son compte, sans publicité ; sa clientèle se construisant sur le bouche à oreille et les relations personnelles. Son côté artiste lui fait préférer les relations de confiance où ses clients lui laissent "carte blanche" dans sa créativité.

Tous types de travaux mais particulièrement embellissement d'espaces extérieurs et restauration de peintures murales, avec utilisation de matériaux traditionnels et surtout une finition soignée dans les moindres détails sont ses marques de fabrique.

Pour le compte de la commune il a notamment réalisé l'oratoire Saint-Jean, des réfections de murs et deux absides de l'église Notre-Dame des Neiges.

Alors n'hésitez pas si vous souhaitez faire réaliser des travaux de qualité, de façon traditionnelle, vous pouvez contacter cet artisan au 07 60 20 40 23.

**2025
BONNE ANNÉE
MEILLEURS VŒUX**

**LE MAIRE, SON CONSEIL MUNICIPAL ET LE PERSONNEL COMMUNAL VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VŒUX À L'OCCASION DE CETTE NOUVELLE ANNÉE.**